

TRAITÉ DES DROITS D'ENREGISTREMENT, DU TIMBRE ET DE LA CURATELLE

Le présent ouvrage a trait à la théorie et à la pratique des droits d'enregistrement, du timbre et de la curatelle au Cameroun. Se voulant un outil de travail tant pour les étudiants que pour les professionnels, il se subdivise en six parties :

- la première partie a trait à l'imposition des droits d'enregistrement classiques ;
- la seconde concerne l'imposition des institutions financières ;
- la troisième porte sur l'imposition des actes judiciaires et extrajudiciaires ;
- la quatrième partie, intitulée « les autres régimes », a notamment trait aux partages judiciaires et testamentaires ;
- la cinquième partie interroge la contribution du timbre à l'économie nationale ;
- la sixième partie s'intéresse à la contribution de la curatelle à l'économie nationale.

Pour terminer, un regard a été porté sur les budgets des exercices 2014, 2015, 2016 et 2017.



Moïse EKWALLA est un inspecteur central des écoles françaises d'application financière. Ancien élève de l'École nationale des impôts de Clermont-Ferrand – France et diplômé des sciences économiques des universités françaises, il fut chargé d'études assistant au ministère de l'Économie et des Finances du Cameroun. À la retraite, sa carrière professionnelle a été reconstituée afin qu'il intègre le corps des inspecteurs principaux des régies financières. Après avoir enseigné à l'ENAM (École nationale d'administration et de magistrature), il dispense à présent les cours de fiscalité, de comptabilité analytique, et d'économie politique à la faculté des sciences juridiques et politiques de Douala.

Photographie de couverture : jackmac34 , Pixabay (CC).

ISBN : 978-2-343-14589-1
32 €



TRAITÉ DES DROITS D'ENREGISTREMENT, DU TIMBRE ET DE LA CURATELLE
Le cas de la République du Cameroun

Moïse EKWALLA

Moïse EKWALLA

TRAITÉ DES DROITS D'ENREGISTREMENT, DU TIMBRE ET DE LA CURATELLE

Le cas de la République du Cameroun



Préface de Pierre Alaka Alaka

